



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2012

Délibération N°

Date de convocation : 18 juin 2012

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille douze, le 27 juin 2012 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis à la Salle du site de Haute Sambre Bois L'Evêque à Ors, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.

Etaient présents (54 titulaires et 5 suppléants (S)) :

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Bévilillers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Maryse BASQUIN
Dominique BEAUDUIN
Marie-Chantal TRANCHANT
Marcel WAXIN
Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN
Jean-Marie COUTURIER
Gérard DEVAUX
Lionel BASIN
Jacques OLIVIER
Paul SOUPLY
Michel LEDUC
Gérard LENOBLE
Jacques LESNE
Didier MARECHALLE
Peggy SZOPA
Thierry WALEMME
Philippe DUCROUX
Dominique LAMOURET
Liliane ADAM
Agnès BERANGER
Didier BONIFACE
Gérard BOURY
Guy BRICOUT
Jean-Pierre MAILLIARD

Christian DERVAUX(S)
Anne-Sophie MERY-DUEZ
Bernard POULAIN
Liliane RICHOMME
Alain RIQUET
Sandrine TRIOUX
Serge WARWICK
Alain GOETGHELUCK
Gérard TAISNE
Gilles PELLETIER
Bernard PLET
Bertrand LEFEBVRE
Bernard LECOLIER
Bruno VILAIN(S)
Sylvie DECRESSIONIERE
Annie DORLOT(S)
Cécile MERCIER
Joseph MODARELLI
Serge SIMEON
Marc DUFRENNE
Aimé BLEUSE
Michel HENNEQUART
Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON
Augustine NOIRMAIN
Daniel CATTIAUX
Roger TIERCE(S)
Jean-Raymond WATTIEZ
Henri QUONIOU
Stéphane JUMEAUX
Jean-Paul CAILLIEZ
Laurent GOASCIASZEK(S)
Daniel FIEVET
André-Marie FORRIERE

Membre excusé (4) : Gérard BEZIN, Jacques LERICHE, Marc PLATEAU, Jean-Pierre RICHEZ.

Membre ayant donné procuration (1) : Maryline GODIN à Didier BONIFACE

Madame Augustine NOIRMAIN est élue secrétaire de séance.



OBJET : APPROBATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré :

Article 1 : adopte l'intérêt communautaire tel que joint en annexe.

Article 2 : précise qu'aucun bien, contrat ou emprunt n'était affecté aux retraits

Article 3 : précise que concernant le personnel qu'un agent était exclusivement affecté à l'exercice de compétences non reprises et précédemment gérées par l'ex Communauté de Communes Haute Sambre Bois L'Evêque.

Dans ce cadre, l'agent devra retourner aux communes de l'ex Communauté de Communes Haute Sambre Bois L'Evêque.

Compte tenu du poids financier que cela peut représenter pour ces communes, Monsieur le Président propose à d'autres communes de s'associer avec celles-ci.

Article 4 : précise que les retraits portent sur :

En matière de protection et mise en valeur de l'environnement :

- Mise en œuvre d'un service afin d'optimiser la collecte des déchets verts : passage à domicile d'un camion pour le ramassage occasionnel des déchets verts et destinés aux particuliers dépourvus de moyens de transport.
- Actions éducatives concourant à la bonne mise en œuvre des objectifs ci-dessus.
- Toute action en faveur de la lutte contre les pollutions :
 - Recensement des éventuelles pollutions sur l'aire géographique,
 - Recherche des moyens à mettre en œuvre pour lutter contre les pollutions ménagères, agricoles et industrielles.

En matière de politique du logement et du cadre de vie :

- Mise en valeur des entrées de villes et villages situées à proximité des axes routiers principaux (routes départementales) ; fleurissement, aménagement d'espaces verts, mobiliers urbains.
- Action de régulation :
 - Recensement de l'habitat privé et public,
 - Etude et coordination de l'offre et de la demande en matière de logements locatifs.
- Action de réhabilitation de l'habitat et du logement social :
 - Recherche de partenariat pour la mise en œuvre de moyens d'intervention pour la réhabilitation de l'habitat dégradé. Sont d'intérêt communautaire les programmes de réhabilitation de plus de 7 logements.
 - Mise en œuvre d'une politique de logement social pour les personnes défavorisées.

-Coordination des procédures d'aide et d'accès à l'habitat locatif. Sont d'intérêt communautaire les programmes de création de plus de 10 logements sociaux.

En matière d'action sociale d'intérêt communautaire :

- Action visant à assurer le suivi de la population en difficulté dans le cadre du RSA en partenariat avec le Conseil Général.
- Gestion de chantiers d'insertion destinés à former et réinsérer la population éligible aux contrats aidés, en partenariat avec l'association ADEFI ou tout autre association agréée.
- Est d'intérêt communautaire l'accompagnement social dans la mise en œuvre des actions en direction des jeunes en difficulté, en voie de marginalisation ou marginalisés, public visé par des actions de l'aide sociale de l'enfance.
- Etude et mise en place d'une réflexion portant sur la jeunesse et les personnes âgées.
- Participation financière à ces organismes spécialisés (partenaires).

En matière de politique culturelle et sportive :

- Animations et actions dans le domaine culturel, sportif, folklorique : subventions aux associations dont l'activité présente un intérêt communautaire.
- Construction et entretien du centre nautique du Bassin de vie : adhésion au syndical mixte de l'espace nautique intercommunal.

En matière d'activités ludiques, culturelles, artistiques, éducatives et de loisirs :

- Recherche et réalisation des actions à mettre en œuvre pour les habitants en matière d'encadrement, d'animations diverses (ludiques, sportives, socio-éducatives, culturelles et de loisirs).
- Sont communautaires les actions mises en œuvre dans le cadre des centres de loisirs organisés par la communauté de communes liées « au site de Bois L'Evêque » ou mises en œuvre à l'occasion des « vacances neige », des fêtes de fin d'année ou liées à la mise en valeur de l'environnement communautaire.
- Sont aussi communautaires les actions, hors centres de loisirs, mais se déroulant sur le site de « Bois l'Evêque » ainsi que celles liées au « contrat éducatif local » ou au « contrat enfance jeunesse » voire dans le cadre de l'accompagnement éducatif quand il est conduit par du personnel communautaire.
- Sont également communautaires les actions liées à la mise en réseau des médiathèques communales.

En matière d'action de développement :

- Les actions visant au développement de la lecture dans le cadre de « Lis avec moi » et de la culture par l'animation autour du livre.
- Organisation, mise en œuvre, gestion de centres de loisirs en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, le conseil général du Nord, d'autres EPCI voire d'associations.
- Sont communautaires les centres de loisirs organisés au « site du Bois l'Evêque » par la communauté de communes et lors des « vacances de neige » ou à leur occasion.
- Organisation, mise en œuvre, gestion d'un contrat éducatif local en partenariat avec la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports.
- Toute action en application de la charte des droits de l'enfant.

En matière de participation aux orientations et aux actions des pôles de concertation de gérontologie :

- Service aux habitants : aide au maintien à domicile des personnes : portage de repas à domicile.
- Gérontologie : établissement, dans le cadre du schéma de gérontologie du Nord, d'un diagnostic de la situation actuelle.

En matière de tourisme :

- Signature de contrats, conventions liés au tourisme
- Mise en valeur de l'espace « eau, forêt, bocage », sentiers, aires aménagées, chemins ruraux, rivières, canal, étangs
- Adhésion à Cambrésis Tourisme
- Entretien de l'environnement et du patrimoine communautaire par des « brigade verte » et « brigade du patrimoine ». Signature des contrats afférents.

En matière d'aménagement de l'espace :

- Constitution de réserves foncières nécessaires à l'exercice des seules compétences de la Communauté de Communes
- Elaboration d'un document communautaire de synthèse des PLU des communes membres. L'élaboration, les modifications desdits documents restent de la compétence des communes membres qui veilleront à la cohérence de l'ensemble et tiendront compte dans leur propre document des projets d'aménagement de l'espace déclarés d'intérêt communautaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 04 juillet 2012 et de la publication
Le 04 juillet 2012

Pour expédition conforme
Caudry, le 04 juillet 2012

Vu,


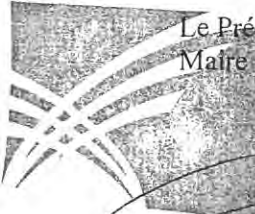


Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis



Gérard DEVAUX

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis



Gérard DEVAUX
Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

IMPORTANT

DELAI ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.